

**Notification préalable d'une concentration**  
**(Affaire COMP/M.4944 — SAP/Business Objects)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2007/C 255/17)

1. Le 22 octobre 2007, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise SAP AG («SAP», Allemagne) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Business Objects S.A. («BO», France/Etats-Unis) par achat d'actions.
2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:
  - SAP: développement, commercialisation et maintenance de logiciels ainsi que la fourniture des services qui y sont associés,
  - Business Objects: développement, commercialisation et maintenance de logiciels d'analyse ainsi que la fourniture des services qui y sont associés.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.
4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par fax [(32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.4944 — SAP/Business Objects, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Greffé des concentrations  
J-70  
B-1049 Bruxelles

---

<sup>(1)</sup> JOL 24 du 29.1.2004, p. 1.